

Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

OBJET: CULTURE

35) Cinéma Le Luxy Cinémathèque française - Projet pédagogique lycée Romain Rolland - Convention 2023/2024



ETAT DE PRESENCE POINT 35	
Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents	28
Absents représentés	11
Absents excusés	9
Absents non excusés.	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX NEUF OCTOBRE à MERCI DE SAISIE L HEURE DE LA SEANCE DANS LA FICHE SEANCE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 octobre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 35

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme KIROUANE, Adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,

Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,

Mme DORRA, Conseillère municipale, représentée par M. MALHEIRO,

Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,

Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme HALLAF-ISAMBERT,

Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,

M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,

M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,

M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS,

M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,

Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale,
M. FAVIER, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale,
M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. MRAIDI, Conseiller municipal,
Mme PETER, Conseillère municipale,
Mme PIERON, Adjointe au Maire,
M. SEBKHI, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



CULTURE

35) Cinéma Le Luxy

Cinémathèque française - Projet pédagogique lycée Romain Rolland - Convention 2023/2024

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma municipal le Luxy à compter du 1er janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe afférent,

vu sa délibération du 30 juin 2021 approuvant la convention triennale avec le lycée Romain Rolland relative à l'enseignement obligatoire, de spécialités audiovisuelles, des classes de secondes, premières et terminales,

considérant que la Ville apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous et notamment aux projets artistiques en développement en partenariat avec l'Education Nationale,

considérant que ces projets correspondent à l'un des axes thématiques développé par la politique publique culturelle de la Ville,

considérant que la Cinémathèque française est une association reconnue en matière de conservation et valorisation, notamment pédagogique, du patrimoine cinématographique,

considérant qu'il convient de conclure une convention de partenariat avec la Cinémathèque française pour l'année scolaire 2023/2024 portant sur un projet dénommé « Viva Varda » à destination d'élèves du lycée Romain Rolland,

vu la convention, ci-annexée,

DELIBERE

Adopté à la majorité par 36 voix pour, 3 abstentions

- ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat avec la Cinémathèque française relative à la mise en œuvre du projet « Viva Varda » pour l'année 2023/2024 à destination d'élèves du lycée Romain Rolland, et AUTORISE le Maire à la signer.
- ARTICLE 2: PRECISE que le montant de la participation s'élève à 2 325 € (deux mille trois cent vingt-cinq euros).

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 3 0 0 CT 2023
RECU EN PREFECTURE
LE 3 0 0 CT 2023
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 3 0 0 CT 2023